

*Communiqué de presse
Paris, le 16 Janvier 2011*

Sondage Opinion Way/SFAP/SFAR/CREFAV/+ Digne La Vie

Les Français méfiants face à la légalisation de l'euthanasie

- **60% des Français préfèrent le développement des soins palliatifs à la légalisation de l'euthanasie et 68% ne savent pas qu'il existe une loi interdisant l'acharnement thérapeutique.**
- **52% soulignent l'existence de risques de dérives liées à la légalisation de l'euthanasie et 63% des Français préfèrent qu'un de leur proche gravement malade bénéficie de soins palliatifs plutôt que de subir une injection mortelle.**
- **Un sondage Opinion Way/SFAP/SFAR/CREFAV/+Digne La Vie qui met à mal certaines idées reçues à la veille du débat sur l'euthanasie au Sénat le 25 janvier.**

Le 25 janvier prochain, le Sénat devrait débattre de l'euthanasie. Alors que certains élus espèrent parvenir à une proposition de loi commune légalisant l'« aide active à mourir », un sondage réalisé par Opinion Way auprès d'un échantillon représentatif de 1015 Français vient apporter un éclairage pertinent.

Il souligne notamment la très grande méfiance des Français face à la légalisation de l'euthanasie :

- **60% des Français préfèrent le développement des soins palliatifs à la légalisation de l'euthanasie**, les personnes âgées (73% des plus de 60 ans) se montrant les plus hostiles à cette dernière solution.
- **Plus de la moitié d'entre-eux (52%) soulignent l'existence de risques de dérives liées à la légalisation de l'euthanasie**, risques là aussi notamment perçus par les seniors (62%).
- Les Français inquiets de la légalisation mettent en avant **des risques de dérives**, notamment le fait qu'on puisse, en société, décider légalement de la mort d'une personne (63%) et la possibilité que des malades non consentants soient euthanasiés (57%).
- Enfin **63% des Français préfèrent qu'un de leur proche gravement malade bénéficie de soins palliatifs** plutôt que de subir une injection mortelle.
- Parallèlement, **53% des Français se déclarent insuffisamment informés sur les soins palliatifs et 68% ne savent pas qu'il existe une loi interdisant l'acharnement thérapeutique.**

Pour le Dr Anne Richard, Présidente de la SFAP (Société Française d'accompagnement et de soins Palliatifs), ces résultats reflètent parfaitement la réalité vécue sur le terrain puisque « *l'expérience montre que, la plupart du temps, les demandes d'euthanasie, ne s'expriment plus lorsque les patients bénéficient de soins palliatifs avec une prise en charge adaptée* ». Pleinement en accord avec ce propos, le Dr Laurent Jouffroy, Président de la SFAR (Société Française d'Anesthésie et de Réanimation) ajoute « *que des efforts restent à faire dans la mise en œuvre de la Loi Leonetti, notamment dans le traitement de la douleur* ».

Ces résultats viennent renforcer les initiatives de réflexion et de mobilisation engagées par la SFAP et le Collectif + Digne la Vie.

- La première à travers son *Plaidoyer pour la fin de vie* qui à ce jour a recueilli plus de 12 000 signatures dont plus de 8 600 acteurs de santé. www.sfap.org
- Le second avec le lancement le 13 janvier d'un *Manifeste citoyen pour la dignité de la personne en fin de vie*. Il rassemble d'ores et déjà plus de 300 signataires du monde politique, médical et associatif parmi lesquels on compte notamment Laurent Lantiéri, Marcel Ruffo, Marie de Hennezel, Israël Nisand... Pour en savoir plus : www.plusdignelavie.com

Face à la légalisation de l'euthanasie, chacun d'eux insistent sur la nécessité de mieux faire connaître et mettre en œuvre le dispositif français actuel (notamment la Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie).

L'intégralité des résultats de ce sondage grand public est accessible sur demande.

Contact Presse

Elise Leblanc

Assistante communication de la SFAP

elise.leblanc@sfap.org – Tél. : 06 43 65 63 22

Ce sondage a été initié par :

La SFAP

La SFAP, Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs, créée en 1990, association loi 1901 **reconnue d'utilité publique**, représente le mouvement des soins palliatifs. C'est une société savante pluridisciplinaire associant professionnels, bénévoles d'accompagnement et usagers. Elle fédère plus de **5.000 soignants** (libéraux, hospitaliers, enseignants universitaires) et près de **200 associations de bénévoles d'accompagnement** dans un élan de solidarité envers les personnes atteintes de maladies graves.

Ses objectifs : - favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs - améliorer les pratiques des professionnels et des bénévoles d'accompagnement - promouvoir la culture palliative auprès du grand public

La SFAR

La SFAR, Société Française d'Anesthésie et de Réanimation de près de 80 ans d'existence, est elle aussi une **association loi 1901 reconnue d'utilité publique**. La SFAR est une société savante à caractère scientifique, la seule qui regroupe en France les anesthésistes et les réanimateurs, l'une des plus importantes sociétés savantes médicales au niveau national. Dans le cadre de ses missions qui couvrent le champ de l'étude, de l'avancement, de l'enseignement et de la recherche dans les domaines de l'anesthésie et de la réanimation, la SFAR se doit de veiller à garantir un exercice qui soit digne d'une discipline qui est exigeante. Et de rester à l'écoute des parties prenantes, notamment des usagers du système de soins. C'est pourquoi la SFAR s'est toujours attachée à mettre au centre de sa réflexion éthique, la nécessité de faciliter la réponse à la demande de ne pas souffrir.

Le CREFAV

Le CREFAV (Centre de Recherche et de Formation de l'Accompagnement de la Fin de Vie) est une association loi 1901 animée par des soignants, des bénévoles, engagés depuis plusieurs années dans ce domaine de la réflexion et de la pratique médicale.

Le CREFAV est ainsi à l'origine en France, d'un des premiers enseignements de soins palliatifs (1988). En Octobre 1990, cet enseignement a acquis le statut de Diplôme Universitaire dans le cadre de la Faculté de Médecine Paris XI.

Le CREFAV a également assuré un rôle déterminant dans la création en 1990 de la première Unité de Soins Palliatifs de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris à l'Hôpital Paul Brousse (Villejuif).

Le Collectif +Digne la Vie :

Le Collectif Plus Digne la Vie a été créé le 10 décembre 2008. Il compte notamment deux Prix Nobel (Elie Wiesel, Ecrivain et Françoise Barré-Sinoussi Professeur de virologie) dans son comité d'honneur. Placé sous la présidence du Pr Emmanuel Hirsch, il rassemble de nombreux professionnels de la santé, décideurs institutionnels, associatifs et bénévoles concernés par la question de l'euthanasie en vue d'apporter des réflexions et des solutions en écho à la loi Leonetti de 2005 et d'inciter à une réflexion éthique autour du droit à « une vie digne d'être vécue ».

Rappel méthodologique

- Étude réalisée par Opinion Way du 7 au 10 janvier 2011 auprès d'un échantillon de 1015 personnes, représentatif de la population Française âgée de 18 ans et plus, interrogées en ligne sur système Cawi (Computer Assisted Web Interview).
- L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.
- OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.